

10 novembre 1961, Québec

Congrès de la Fédération Libérale du Québec

Vous vous souvenez tous qu'en septembre 1958, trois mois à peine après que vous m'aviez fait l'insigne honneur de m'élire chef du Parti libéral du Québec, je déclarais formellement considérer le congrès général de la Fédération libérale du Québec comme les états généraux du Parti et qu'en conséquence, je rendrais annuellement compte de mon mandat à votre assemblée qui est souveraine en toutes matières de son ressort. Je précisais que cette procédure, que j'ai inaugurée dès le congrès de 1958, se poursuivrait même après que je serais Premier ministre de la province. À ce moment, bien des gens qui n'étaient pas au fait de l'immense effort de démocratisation déployé par notre parti – et même certains de nos militants qui ne se laissent pas facilement emporter par l'enthousiasme ont douté de la possibilité de réaliser un tel engagement une fois la victoire acquise. On semblait croire à tort que la Fédération était avant tout un instrument de combat, qu'elle n'aurait plus d'utilité véritable une fois le parti porté au pouvoir, et que ses dirigeants ne sentiraient plus alors le besoin de réunir annuellement les militants.

Seize mois. S'il est vrai que, de par sa nature même, tout gouvernement a généralement une vie beaucoup moins longue que celle des hommes qui le composent, seize mois de pouvoir n'en constituent pas moins une période vraiment courte pour réaliser un programme aussi vaste et aussi complexe que celui pour lequel a voté l'électorat de la province. Ceci est d'autant plus vrai pour nous que nous avons trouvé l'administration et les finances de la province dans un fouillis indescriptible, que nous avons eu à faire face dès le début à des problèmes urgents que nos prédécesseurs avaient négligé ou refusé de solutionner. Et c'est d'autant plus vrai qu'il nous a fallu tenir deux élections partielles pour combler des vacances créées par la démission de deux membres de l'Opposition et assurer ainsi que les comtés de Joliette et de Rouville soient représentés en Chambre; et, enfin, qu'une très grande partie de notre temps a été littéralement accaparée par la session la plus longue de toute l'histoire politique du Québec.

Pourtant, et malgré toutes les difficultés auxquelles nous avons dû faire face, que de choses nous avons pu accomplir en seize mois. Dois-je rappeler ici que la Fédération s'est révélée plus vivante que jamais au lendemain du 22 juin 1960? Non seulement a-t-elle démontré par les nombreux travaux qu'elle a accomplis au cours des seize derniers mois que son utilité demeure toute aussi grande au pouvoir, que dans l'Opposition, mais elle a continué à réunir et à consulter régulièrement les électeurs aux trois paliers de sa structure pyramidale, c'est-à-dire dans le comté, dans la région et dans la province. C'est ainsi que cette année comme l'an dernier et les années précédentes, l'occasion m'est donnée de venir vous dire ainsi qu'à toute la province comment le gouvernement que je dirige s'est efforcé depuis son accession au pouvoir de traduire dans la législation et la réalité quotidienne le programme politique que vous nous aviez tracé et dont nous sommes devenus les mandataires de par la volonté du peuple.

Indeed, the longest session of the Québec Legislature has also been the most fruitful of our whole political history.

No less than ninety bills were presented by the Government, and voted upon during the last session. I shall spare you the monotony of a long enumeration. Still, I would like to stress the fact that our whole legislative action of the last session was aimed at restoring liberty and justice in our province.

The thousands of Quebec taxpayers who, since January 1st, have taken advantage of our hospital insurance Plan ... the thousands of family heads for whom the education of their children has ceased to be a nightmare to become a right which they fully enjoy ... the thousands of old-aged, of widows, of unmarried women, of crippled, of blind and of other persons in need who are about to receive from September 1st supplementary new allowances ... the thousands of farmers and settlers who now obtain more generous loans at more advantageous conditions ... each and all are living witnesses to the government's effort to render, through its legislation, justice to the whole population of the province.

But justice does not come without liberty. One needs but look around to see how freedom — which might have been believed dead forever in the province of Quebec — is more alive than ever and proves itself with great vigor in all spheres of activities. The « rediscovered freedom » of our written and spoken press is ample proof of the climate of liberty we now enjoy in our province under a Liberal Government.

Together with our legislative action, we have taken the necessary means to put order and coherence in public affairs, particularly in the finances of the province. A Treasury Board has been set up so as to insure a close control of public expenditure. The old system of public tenders has been enforced, as stipulated by our program. The Purchasing Office has been reorganized so as to set it free from all political tie-ups and to insure, at the same time, that services and products manufactured in Quebec with Quebec materials be given preference, within the bounds of possibility.

There is no need to go into further details, I think, to show clearly that the government has spared no effort to restore justice, liberty and order in the province, as instructed to do so by the electorate on June 22nd, 1960.

Oui, amis libéraux, que de choses nous avons pu accomplir en seize mois. Dans le domaine législatif, le gouvernement a fait voter par les Chambres pas moins de 90 lois ... 90 lois dont notre province avait grand besoin pour rattraper le temps perdu au cours des seize dernières années. Ceux d'entre vous qui ont suivi de près les travaux de la dernière session — sûrement la plus fructueuse qu'ait jamais connue notre province — ont pu facilement se rendre compte combien nous nous sommes appliqués à faire passer dans la législation le plus grand nombre possible d'articles du programme sur lequel nous nous sommes fait élire. Je vous fais grâce d'une nomenclature qui risquerait d'être longue sans rien vous apprendre de neuf. Je ne saurais trop insister cependant sur les préoccupations de justice et de liberté qui ont animé toute notre action législative, qu'il se soit agi d'éducation, de santé publique, de rayonnement culturel, de politique agricole, de grandes réformes administratives et autres.

Dans le domaine de la santé publique, par exemple, nous avons voulu garantir à tous les citoyens de la province le droit de se faire hospitaliser gratuitement, tout en respectant la liberté et les caractéristiques propres tant de notre population que de nos hôpitaux. Nous

avons pris un engagement solennel à cet effet: la loi instituant l'assurance-hospitalisation fut la première à être inscrite au feuillet de l'Assemblée législative, et dès le premier janvier de cette année, les contribuables pouvaient se prévaloir des bénéfices de cette loi, ainsi que nous l'avions promis à l'électorat. Les améliorations que nous apportons à cette loi à mesure que son application en démontre le besoin nous convainquent que l'expérience pratique que nous avons pu acquérir depuis dix mois qu'elle est en vigueur, nous permettra d'en parfaire les modalités beaucoup plus rapidement que si le plan était encore à l'étude, ainsi qu'on l'aurait voulu dans certains milieux. Le vieux dicton: « c'est en forgeant qu'on devient forgeron », s'applique ici magnifiquement!

Je m'en voudrais de ne pas mentionner également la Loi pour remédier à la pollution des eaux, qui est une mesure efficace pour prévenir la maladie et améliorer la santé générale de notre population. Vous me permettrez de rendre ici hommage à la mémoire du regretté Docteur Kirkland, le si dévoué député de Jacques-Cartier qui a été le principal instigateur de cette importante mesure législative, ainsi qu'à celle de son collègue de Chambly, M. Robert Théberge, qui a si bien servi ses compatriotes tant comme député que comme adjoint parlementaire du Secrétaire de la province.

Ce n'est pas sans raison qu'on a dit et écrit que la dernière session avait été celle de l'éducation. Si l'on consulte rapidement la nomenclature des lois votées au cours de cette session, on constate qu'une douzaine d'entre elles – allant des allocations scolaires à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement s'attaquent à ce problème crucial dont la solution est la plus sûre garantie de notre réalisation nationale. Sans préjuger aucunement des résultats de l'enquête sur l'éducation, nous avons voulu établir immédiatement la gratuité de l'école publique et rendre l'enseignement secondaire et universitaire accessible au plus grand nombre en apportant un début de solution aux problèmes financiers auxquels ont à faire face tant les parents que les maisons d'enseignement. C'est dans ce sens qu'on a pu dire que le gouvernement avait réalisé une première étape dans son action pour doter le Québec d'une grande charte de l'éducation.

Qui dit éducation dit épanouissement culturel. En même temps que nous faisons porter nos efforts dans le domaine de l'éducation, nous avons voulu que le Québec affirme, par sa langue et sa culture, la présence française sur le continent nord-américain, ainsi que nous engageait à le faire le programme politique que vous nous aviez tracé. La poursuite des tâches que nous imposent les réalités canadiennes et notre survivance au sein d'un monde américain dont la culture est étrangère à la nôtre, exigeait que le Québec devienne la première province du Canada à se doter d'un ministère des Affaires culturelles. Un tel ministère et les organismes qui le composent ne peuvent s'édifier en quelques semaines ou quelques mois. Pourtant, malgré des moyens encore restreints, le ministère des Affaires culturelles fait déjà sentir son action même à l'extérieur du Québec. Je ne vous redirai pas l'accueil inoubliable que nous a fait la France lors de l'inauguration de la Maison du Québec à Paris. Je voudrais simplement souligner quel rôle important ont joué les liens culturels qui nous unissent à la France dans les pourparlers que nous avons eus à Paris tant avec les autorités gouvernementales qu'avec les représentants de la finance, de l'industrie et du commerce. C'est par la culture que le dialogue trop longtemps interrompu a été renoué avec la France. C'est par la culture également que le Québec se constituera la mère-patrie de tous

les parlants français qui, en terre d'Amérique, vivent au-delà de nos frontières. La visite officielle que je viens de faire au New Hampshire, la première du genre jamais accomplie par un premier ministre du Québec, m'en a facilement convaincu.

Si l'on a pris l'habitude d'appliquer plus généralement le mot culturel aux grandes manifestations de l'éducation et de la civilisation, tels les arts, les sciences et les lettres, le dictionnaire nous informe, au cas où nous serions tentés de l'oublier, que la culture est avant tout l'action de cultiver la terre. Le gouvernement que je dirige n'a pas oublié cette vérité fondamentale au cours de la dernière session, il a fait voter plus de douze lois qui améliorent sensiblement le sort de nos cultivateurs et réalisent ainsi la plus grande partie du programme agricole que nous préconisons. Sans vouloir les énumérer toutes, je rappellerai que les plus importantes d'entre elles ont ajouté \$20000 000 aux sommes à prêter par l'intermédiaire du Crédit agricole; encouragé et aidé les cultivateurs à emprunter à meilleur compte pour améliorer leurs fermes et leurs troupeaux; favorisé l'expansion des coopératives agricoles; protégé à la fois les cultivateurs et les consommateurs en prohibant la vente des succédanés du beurre colorés; rendu plus efficaces la loi des marchés agricoles; permis au gouvernement de réglementer l'achat, la vente, le prix et le mesurage du bois de pulpe coupé sur les terres des cultivateurs et des colons.

Cela suffit, je crois, pour démontrer que le gouvernement libéral comprend l'importance d'une agriculture progressive et prospère dans l'expansion économique de notre province et qu'il entend procurer à nos cultivateurs les moyens de se réaliser pleinement.

Nous avons légiféré également dans plusieurs autres domaines. Je voudrais, avant d'en venir aux grandes réformes administratives que nous avons déjà effectuées, vous parler brièvement de deux lois que je considère d'une grande importance. Il y a d'abord la loi pour assurer l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile. Voici une loi qui s'imposait depuis longtemps. Au rythme où augmente le nombre des véhicules moteurs sur nos routes et, proportionnellement, les occasions d'accidents, il devenait indispensable d'instituer un Fond d'indemnisation pour les victimes de la route et, sans rendre l'assurance obligatoire, exiger une preuve de solvabilité des automobilistes. C'est là une mesure humanitaire dont tous doivent se réjouir.

Puis il y a la loi qui a créé la nouvelle Régie des alcools du Québec, dont l'application a été confiée à un organisme composé d'un juge-président et de quatre membres. Cette réforme de la loi régissant la vente, la possession et le transport des boissons alcooliques dans le Québec s'imposait, elle aussi, depuis longtemps. L'ancienne loi prêtait à bien des abus, encourageait l'hypocrisie, servait souvent d'instrument de chantage, et était désuète dans son application car elle ne tenait pas compte des réalités de notre temps.

Sans prétendre que nous ayons atteint à la perfection, nous croyons sincèrement avoir réalisé un réel progrès. D'ailleurs, nous l'avons dit lors de sa présentation en Chambre, cette loi est sujette à des améliorations à mesure que son application nous en révélera les faiblesses. En même temps que nous mettions de l'ordre et de la justice dans un domaine où tout n'était qu'incohérence et arbitraire, nous légiférions de façon à intensifier la lutte contre l'alcoolisme. Là comme partout ailleurs, nous avons appliqué une politique, positive qui est, je crois, la grande caractéristique de toute notre législation.

J'ai eu l'occasion, lors du récent congrès de la Fédération des Jeunes libéraux du Québec, d'esquisser les grandes lignes de la réforme administrative que nous avons entreprise depuis seize mois que nous sommes au pouvoir. Nous avons restructuré la Commission du Service Civil et nous avons réinstitué le système des concours pour les emplois permanents, du bas en haut de l'échelle de l'administration provinciale. Nous avons sorti la police provinciale de la politique et l'avons dotée de cadres nouveaux de manière à en faire le corps policier le plus compétent et le plus efficace de tout le Canada. Nous avons entrepris la réévaluation des tâches dans tous les domaines de l'administration, en même temps que la reconstitution des divers départements et services nécessités par la création de nouveaux ministères et des transferts de responsabilités. Alors que s'accomplissaient ces changements importants de structures et de cadres, nous prenions les dispositions nécessaires pour rétablir l'ordre et la santé dans les affaires publiques, particulièrement en ce qui concerne les finances de la province que nos prédécesseurs avaient laissées dans un état plus que lamentable. Un Conseil de la trésorerie a été créé afin d'assurer une étroite surveillance de l'usage qui est fait de l'argent des contribuables. Le système des demandes de soumissions publiques a été rétabli, comme l'exige la loi. Le Service des Achats a été réorganisé de façon à le libérer de toute ingérence politique et à assurer en même temps que les services et produits fabriqués au Québec avec des matériaux du Québec obtiennent toujours la préférence dans la mesure du possible. Dans le même esprit, nous exigeons des architectes et constructeurs qu'ils fassent appel aux talents de chez nous pour l'ornementation, la décoration et l'esthétique de nos grands édifices publics. Ce qui est une autre application d'une politique culturelle qui doit bénéficier à toute la population.

Ce sont là quelques-unes des grandes réalisations que nous avons pu accomplir en seulement seize mois, de pouvoir. Je sais que vous pourriez vous-mêmes en nommer plusieurs autres, comme par exemple le Conseil d'orientation économique, la Commission d'aménagement et d'embellissement de la capitale du Québec, etc. Pourtant, il ne faudrait pas croire que tout a été fait, que notre programme a été réalisé dans son entier, et qu'il ne nous reste plus qu'à nous reposer sur nos lauriers.

Beaucoup reste à faire, et vous êtes les premiers à le savoir, vous de la Fédération libérale du Québec, puisque depuis votre dernier congrès vous n'avez pas cessé de multiplier vos travaux et vos activités dans le but d'aider le gouvernement que vous avez fait élire à poursuivre jusqu'au bout son oeuvre de restauration nationale. C'est ainsi que vous avez choisi pour thème de votre septième congrès annuel, la réforme électorale. Il arrive que c'est là l'une des principales mesures que nous aurons à réaliser au cours de la session qui débute en janvier, et nul doute que les travaux que produiront vos délibérations seront d'une grande utilité au gouvernement dans la préparation de sa législation. J'aurai d'ailleurs l'occasion de vous en causer plus longuement au banquet de demain soir. J'ai dit à maintes reprises que l'expansion et le rayonnement de l'État du Québec ne sauraient s'accomplir sans la reconquête économique. C'est dans ce but que nous avons fait porter jusqu'ici nos efforts les plus grands sur l'éducation. Car la compétence et le savoir sont à la base même du succès dans ce domaine oh nous avons tant à faire. Mais en même temps que nous prenions les moyens pour faciliter aux nôtres l'accès à la connaissance, nous posons les premiers jalons d'une action gouvernementale qui va enfin permettre à notre peuple d'accéder à la

liberté économique. C'est ainsi que le Conseil d'orientation économique, entre autres, va nous permettre d'entreprendre dès la prochaine session une action positive et déterminante pour l'avenir du Québec.

Cette action dynamique et positive en matière économique va nous permettre d'attirer chez nous de nouveaux capitaux. La source cependant en sera beaucoup plus diversifiée, ce qui va nous aider à contrebalancer l'influence par trop envahissante des capitaux américains, auxquels sont attachés des techniques, un comportement et un vocabulaire qui constituent une réelle menace à notre culture propre. Les transformations que va ainsi connaître notre vie industrielle et commerciale ne seront pas sans avoir d'importantes répercussions sur le marché du travail. Nos ouvriers, nos techniciens et nos experts devront être mieux qualifiés que jamais pour occuper les postes de commande partout où nous nous affirmerons économiquement. Mais en même temps ils devront pouvoir compter sur une législation ouvrière qui leur garantira stabilité et sécurité. Notre programme est très précis à ce sujet. Déjà nous avons commencé d'agir dans ce domaine. Plusieurs lois ont été votées à la dernière session et c'est notre ferme intention d'améliorer encore et de compléter notre législation ouvrière le plus rapidement possible.

Ai-je besoin de préciser que notre action, tant dans le domaine de l'éducation que dans celui de l'économie, aura pour résultat d'apporter enfin une solution, peut-être pas définitive, mais sûrement satisfaisante, à l'angoissant problème du chômage. Alors que nos prédécesseurs n'ont jamais voulu rien faire dans ce domaine sous prétexte que cela ne regardait qu'Ottawa, nous avons courageusement reconnu que le chômage étant avant tout un problème familial, le gouvernement du Québec avait sa part de responsabilité dans la recherche d'une solution. C'est ainsi qu'à la dernière session, nous avons passé plusieurs lois, comme celle favorisant l'exécution de travaux d'hiver par les municipalités qui ont apporté du travail à des milliers d'ouvriers québécois et aider ainsi à diminuer le chômage dans notre province. Mais nous ne sommes pas sans savoir que tous les palliatifs que nous pouvons apporter dans ce domaine ne sauraient constituer une solution permanente au chômage. Le mal est plus profond; la guérison viendra du relancement d'une économie dont nous serons enfin les maîtres ainsi que d'un plus haut degré d'éducation qui permettra au plus grand nombre des nôtres d'affronter victorieusement les exigences des techniques modernes. C'est ce à quoi s'applique le gouvernement que je dirige et il n'aura de cesse tant et aussi longtemps que le chômage existera chez nous.

Vous tous, amis libéraux, savez que c'est notre ferme intention de mettre sur pied le plus tôt possible une Société générale de financement qui, tout en bénéficiant du stimulant que constituera la participation financière, même minoritaire, du gouvernement, va enfin permettre à tous les citoyens du Québec de participer directement à l'exploitation des richesses naturelles qui lui appartiennent en propre, et de prendre ainsi leur place dans l'industrie, le commerce et les finances. Je le répète: cette société de financement constitue le meilleur moyen de faire enfin servir les capitaux québécois – ceux des petits épargnants comme ceux de nos sociétés d'épargne et de finance, et même du gouvernement – dans l'intérêt du peuple du Québec et de son économie propre, au lieu, comme c'est trop souvent le cas présentement, d'être dispersés et noyés dans des entreprises improductives ou dans des entreprises étrangères à nos préoccupations collectives. En faisant jouer ainsi à l'État du

Québec son rôle de magnifique instrument de libération économique et d'affirmation nationale, le gouvernement que je dirige sait qu'il a avec lui toute la population de la province et qu'elle l'approuve.

Un tel effort de renouveau national au Québec ne va pas sans soulever de nombreux problèmes dont la solution – je vous l'avoue franchement – n'est pas chose facile pour le gouvernement. Il faut savoir le degré d'anarchie que nous avons trouvé dans tous les domaines de l'administration provinciale, après seize ans de « grande noirceur », pour comprendre l'ampleur de la tâche qui nous incombe. Les difficultés qui nous confrontent peuvent être classées dans deux grandes catégories: les moyens encore imparfaits dont nous disposons pour traduire dans la réalité quotidienne la législation que nous avons votée, et donner ainsi forme au plan d'ensemble de gouvernement que nous nous sommes tracé; les défauts de structure d'une administration dont les cadres demeurent inadaptés aux besoins modernes et qui, dans trop de domaines encore, sont dominés par des gens qui ne pensent pas comme nous et qui, inconsciemment ou volontairement, entravent notre action et ralentissent la réalisation du changement de vie que nous avons annoncé à la population qui veut ce changement de vie.

Les nombreuses lois que nous avons votées dans les domaines de l'éducation, de la santé publique, du bien-être social et autres, ont exigé au sein de l'administration provinciale des transformations d'importance et la création de nouveaux rouages dont l'ajustement demande du temps. Tant et aussi longtemps que ces transformations et ces nouveaux rouages n'auront pas été parfaitement intégrés, l'application de la nouvelle législation sera lente à produire les fruits qu'en espère notre peuple. Et la réalisation du plan d'ensemble que nous avons élaboré pour le plus grand bien de la province paraîtra plus ou moins cohérente.

Je sais bien comme vous, amis libéraux, – et tous les membres du gouvernement en sont parfaitement conscients, que la clef de ce problème crucial se trouve dans la revalorisation de notre fonctionnarisme. D'ailleurs, aurions-nous voulu l'oublier que vous vous êtes chargés vous-mêmes, militants libéraux, soit individuellement, soit par le truchement de notre Fédération ou de notre journal libéral « LA REFORME », de nous rappeler constamment l'urgence qu'il y a de doter l'administration provinciale d'un fonctionnarisme qualifié, compétent et imbu du renouveau national que désire si ardemment notre peuple.

Nous sommes bien d'accord qu'il nous faut remplacer, comme vous dites, le « bois mort » ou le « bois récalcitrant » qui entravent inutilement l'action du gouvernement, mais veuillez m'en croire, cela ne peut pas se faire du jour au lendemain, même pas après seize mois de pouvoir. Il y a deux raisons pour cela. J'ai lu dans un certain numéro de « LA REFORME », et je cite : « Le gouvernement Lesage n'a pas pris le pouvoir à la faveur d'une révolution et il n'entend pas avoir recours à des lois d'exception pour accomplir le « grand ménage » que réclame la population. »

Effectivement, le gouvernement que je dirige respecte les institutions démocratiques qui nous régissent, s'efforce de les revaloriser et de les solidifier, et c'est dans le cadre de ces institutions et avec les moyens qui sont ainsi mis à notre disposition que nous entendons accomplir la réforme du fonctionnarisme. Cette réforme, elle est déjà commencée, et je puis vous assurer qu'elle sera menée jusqu'au bout.

La seconde raison est beaucoup plus grave. Je l'ai dit au congrès des jeunes libéraux: le long règne de nos prédécesseurs, en même temps qu'il privait notre jeunesse des moyens d'acquérir les connaissances qui lui permettraient aujourd'hui de prendre la relève, a systématiquement écarté du fonctionnarisme provincial nos compétences qui ont dû faire fructifier dans d'autres sphères le savoir et les talents qu'ils possédaient. L'État du Québec souffre terriblement du vide créé par le passage combien pénible et douloureux de l'Union Nationale. Heureusement la lumière luit de nouveau dans notre province depuis le 22 juin 1960. Le peuple est non seulement le témoin, mais participe activement au plus grand effort de renouveau national qu'ait jamais connu notre province et le Canada français tout entier. À votre exemple, militants libéraux, le peuple nous fait confiance. Il sait, comme vous, que les difficultés et les obstacles que nous pouvons rencontrer sur notre chemin, ne nous arrêteront pas dans notre marche triomphale vers la libération économique et sociale de l'État du Québec. La province et sa population ont une œuvre grandiose à accomplir en terre d'Amérique, et c'est dans l'unité de volonté que nous l'accomplirons tous ensemble.